YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 2000 - 240

OBJET :	**Contrat d'intervention ponctuelle portant sur la vérification des installations électriques du groupe scolaire primaire des Tournelles bât. I préau, conclu avec la société SOCOTEC.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un contrat d'intervention ponctuelle portant sur la vérification des installations électriques dudit bâtiment,

CONSIDERANT que la proposition de la société SOCOTEC correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE confier à la société SOCOTEC, Immeuble Azur 4 Boulevard de l'Europe 91033 EVRY Cedex une mission ponctuelle portant sur la vérification des installations électriques du bâtiment cité ci-dessus,

DE signer le contrat correspondant,

DIT que les honoraires sont fixés à 1 600,00 Francs H.T (mille six cent francs) soit 1 913,60 Francs T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 020, article 61522,

Fait à Yerres, le 8 septembre 2000

MAIRIE D'YERRES
REÇU LE
20 SEP. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE